

Document de réflexion
Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection

Les enfants en déplacement

(Genève, 8-9 décembre 2016)

I. Introduction

1. Le neuvième Dialogue annuel du Haut Commissaire sur les défis de protection, qui se tiendra à Genève les 8 et 9 décembre 2016, se concentrera sur le thème « Les enfants en déplacement ». Ce document de réflexion fournit les informations initiales sur ce thème et expose les grandes lignes du Dialogue de 2016. De plus amples détails seront communiqués à mesure que les travaux de préparation progresseront.

II. Pourquoi « les enfants en déplacement » ?

2. Le nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de déplacés internes a atteint des niveaux historiques¹, suscitant un intérêt nettement plus vif de la communauté internationale, y compris concernant la situation des enfants. En 2015, les enfants ont représenté plus de la moitié de la population totale des réfugiés² et le nombre d'enfants non accompagnés ou séparés en déplacement a lui aussi fortement augmenté. Rien qu'en 2015, quelque 98 400 demandes d'asile ont été déposées par des enfants non accompagnés ou séparés.

3. Tout au long de l'année 2016, un certain nombre d'événements et d'initiatives ont mis en lumière le problème des mouvements massifs de réfugiés et autres personnes déplacées, en attirant particulièrement l'attention sur les répercussions de ce problème sur les enfants. Nous citerons notamment le Sommet humanitaire mondial ; les consultations mondiales des jeunes réfugiés ; les Consultations annuelles du HCR avec les organisations non gouvernementales ; les événements sur la protection des enfants en déplacement organisés en marge du Conseil des droits de l'homme ; le Sommet de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la gestion des mouvements massifs de réfugiés et de migrants en septembre 2016 ; ainsi que les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030, adoptés par l'Assemblée générale en septembre 2015.

4. Le Dialogue du Haut Commissaire de cette année aura pour but de compléter les discussions sur ce thème. Il offrira aussi un forum permettant de procéder à une analyse détaillée des risques spécifiques de protection auxquels sont exposés les enfants en déplacement et favorisera l'obtention de résultats concrets en matière de protection, en s'appuyant sur un certain nombre de processus et de propositions en cours.

¹ D'après le rapport *Global Trends 2015*, 65,3 millions de personnes étaient déplacées fin 2015, dont 40,8 millions de déplacés internes, 21,3 millions de réfugiés et 3,2 millions de demandeurs d'asile. Voir le rapport *Global Trends 2015*, à l'adresse : <http://www.unhcr.org/global-trends-2015.html>.

² La population totale des réfugiés compte 51 % d'enfants de moins de 18 ans. Voir le rapport *Global Trends 2015*, à l'adresse : <http://www.unhcr.org/global-trends-2015.html>.

III. Qui sont « les enfants en déplacement » ?

5. Le terme « enfants en déplacement » fait référence aux personnes de moins de 18 ans qui ont quitté leur lieu de résidence habituel et qui soit sont en transit, franchissant des frontières internationales ou se déplaçant à l'intérieur de pays, soit ont déjà atteint un lieu où ils sont en sécurité. Ce terme peut donc être appliqué par exemple aux déplacés internes, aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, aux apatrides, aux migrants, aux victimes de la traite ou aux enfants soldats. Les enfants en déplacement se déplacent de leur plein gré ou sont déplacés de force. Certains sont accompagnés par des parents, des enfants ou d'autres personnes, tandis que d'autres voyagent seuls. Les enfants qui entrent dans cette catégorie sont déplacés temporairement ou de manière permanente. Beaucoup d'enfants en déplacement peuvent être placés en détention lors de leurs voyages et peuvent aussi être exposés à tout un éventail de dangers, dont la violence sexuelle et de genre, l'exploitation et le risque d'apatridie.

6. Le Dialogue se concentrera sur les enfants en déplacement qui relèvent du mandat du HCR. Toutefois, quelles que soient les circonstances et les raisons pour lesquelles ils voyagent, tous les enfants en déplacement doivent être traités avant tout comme des enfants qui, en tant que tels, sont habilités à jouir de droits et de protections spécifiques prévus par les cadres juridiques nationaux et internationaux. Cette situation reflète le principe selon lequel si les États ont des devoirs spécifiques envers les réfugiés en vertu du droit international, les enfants doivent voir leurs droits respectés quel que soit leur statut juridique, comme le prescrit le droit relatif aux droits de l'homme, et être traités avec respect et dignité.

IV. Objectifs du Dialogue

7. Le Dialogue a pour objectifs généraux :

- de diffuser les bonnes pratiques et les leçons apprises permettant de favoriser l'obtention de résultats en matière de protection pour les enfants en déplacement ;
- d'invoquer une action coordonnée pour plaider en faveur d'une approche plus globale des politiques publiques qui ont une incidence directe sur les enfants en déplacement ;
- de solliciter un regain d'engagement envers les principes qui régissent la protection et l'assistance en faveur des enfants en déplacement, notamment un nouvel élan de solidarité internationale pour la recherche de solutions ;
- de faire le point des initiatives actuelles axées sur les enfants non accompagnés ou séparés en déplacement ; et
- de rassembler les informations et les recommandations issues du Dialogue et de les utiliser pour la révision et l'actualisation des politiques et des principes directeurs pertinents du HCR en 2017.

V. Domaines de focalisation thématique

8. Trois thèmes ont été définis afin d'être étudiés de manière plus approfondie à la lumière des tendances actuelles. Comme dans les Dialogues précédents, ils seront discutés dans le cadre de trois sessions thématiques. Une note d'information détaillée sera préparée et diffusée ces prochains mois, exposant les thèmes et fournissant quelques questions directrices.

a) Recherche d'approches régionales pour protéger les enfants en déplacement

9. Les initiatives combinant des interventions à la fois régionales et spécifiques à des pays et qui s'appuient sur des programmes existants et les complètent sont considérées comme un moyen efficace de lutter contre les risques de protection auxquels sont exposées les personnes qui se déplacent dans des mouvements migratoires mixtes et de réfugiés, y compris les enfants. En 2013, le HCR a élaboré sa première initiative régionale de protection des enfants, « *Live, learn & play safe* » (Vivre, apprendre et jouer en sécurité), qui est mise en œuvre en Égypte, en Éthiopie, au Soudan et au Yémen sur une période de trois ans (2014-2016). Jusqu'ici, cette initiative s'est traduite par une coopération régionale accrue sur l'analyse conjointe des mouvements d'enfants dans la région et sur l'échange des bonnes pratiques et des leçons apprises. L'initiative a également abouti à une meilleure gestion des cas d'enfants à risque et à un meilleur accès aux services permettant de répondre à leurs besoins élémentaires.

10. Cette session s'inspirera de l'initiative « *Live, learn & play safe* » comme exemple de l'importance des approches régionales visant à renforcer les systèmes de protection des enfants dans les pays d'origine, de transit et d'asile. Les activités sont généralement coordonnées au niveau d'une région, et les programmes et les stratégies peuvent consister à renforcer la capacité de protection des enfants au sein des gouvernements et autres partenaires, y compris la société civile ; les mesures de protection en faveur des enfants non accompagnés ou séparés ; et les interventions de protection essentielles comme les recherches familiales, la prise en charge de remplacement, les initiatives de développement et celles liées aux moyens d'existence, et les possibilités éducatives.

11. Cette session sera l'occasion d'exposer les bonnes pratiques en vue de l'établissement d'un catalogue général. Elle explorera les stratégies permettant de lutter contre les causes profondes du déplacement qui provoquent des mouvements de grande ampleur d'enfants. Elle cherchera également à savoir si la coopération et/ou les approches régionales peuvent aider à mettre sur pied des actions visant à prévenir les causes profondes du déplacement et des mouvements secondaires, y faire face et les résoudre.

12. Les participants seront invités à présenter des approches et des méthodes novatrices de travail avec les enfants, les adolescents, les jeunes et leur famille pour consolider les structures de soutien familial et communautaire, afin de protéger les enfants contre la violence, les abus, la négligence et l'exploitation.

b) Concrétisation des droits des enfants

13. L'acceptation quasi universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant traduit clairement l'engagement de la communauté internationale à promouvoir les droits des enfants, comme l'attestent également les nombreux instruments législatifs et les politiques sur le sujet aux niveaux national et régional. Malgré cette vaste protection législative et politique, trop d'enfants ne jouissent toujours pas de l'ensemble de leurs droits dans les mêmes conditions que les autres enfants, et des efforts supplémentaires doivent être déployés pour que les enfants déplacés puissent bénéficier de l'éventail complet des droits qui sont les leurs, quel que soit l'endroit où ils vivent. L'application effective de ces principes, alliée à une allocation appropriée des ressources, sont essentielles à cet égard.

14. Après une vue d'ensemble des cadres qui régissent actuellement les droits des enfants, cette session étudiera le fossé existant entre les politiques et la pratique, en s'attachant plus particulièrement à la situation des enfants en déplacement dans les pays de transit et d'asile. Les participants seront invités à discuter des alternatives à

la détention, des procédures adaptées aux enfants, et du droit à une identité juridique et à des documents juridiques, tout en soulignant que les processus officiels d'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant sont un élément clé des politiques et des procédures d'asile et de migration adaptées aux enfants. Cette session s'efforcera d'élaborer des recommandations en vue d'un meilleur respect des principes juridiques et des garanties procédurales applicables, énoncés dans les instruments législatifs régionaux, nationaux et internationaux existants.

c) Apport de solutions pour les enfants en déplacement

15. Si une partie importante de l'intervention en faveur des enfants en déplacement consiste à leur apporter une protection et une assistance à eux et à leur famille dans les pays d'origine, de transit et d'asile, le but ultime du HCR et de ses partenaires est de trouver des solutions leur permettant de reconstruire leur vie. Le sentiment de n'avoir aucune perspective d'avenir et de n'avoir aucune prise sur leur propre vie peut aggraver les risques de protection auxquels sont exposés de nombreux enfants et les conduire à adopter des stratégies d'adaptation préjudiciables. L'adoption d'une approche globale permettant de trouver des solutions durables à la situation des enfants déplacés représente donc un investissement essentiel.

16. Cette session se concentrera sur l'importance de l'apport de solutions pour les enfants en déplacement, avec un aperçu des initiatives existantes dans les domaines de la réinstallation, du rapatriement volontaire et de l'intégration sur place. Elle discutera de l'importance d'adopter une approche globale des solutions, comportant des voies d'admission humanitaires comme les programmes de parrainage privés pour les personnes ayant des besoins humanitaires, les visas humanitaires spéciaux et les évacuations médicales, ainsi que des voies d'admission supplémentaires. Cette session sera l'occasion de débattre des moyens d'accroître l'accès des enfants en déplacement à des solutions, conformément aux Objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Enfin, elle réfléchira à la raison pour laquelle la protection des enfants en déplacement n'est pas seulement une responsabilité juridique et sociale mais aussi un investissement pour l'avenir.

VI. Résultats escomptés

17. Comme les Dialogues précédents, le Dialogue de 2016 n'entend pas susciter un résultat négocié. Toutefois, le HCR utilisera les débats pour servir de base à la révision des principes directeurs et des politiques portant sur ce sujet. Pour que les délibérations restent le plus franches, interactives et informelles possible, les discussions ne seront pas attribuées à des participants ou à des délégations individuels. Le Haut Commissaire conclura le Dialogue et le HCR publiera un résumé informel des délibérations qui reprendra les conclusions et les recommandations majeures, et exposera les actions de suivi potentielles.

VII. Participation, structure et organisation

18. Le Dialogue devrait durer un jour et demi et s'achever à l'heure du déjeuner, le 9 décembre 2016.

19. Le HCR et ses partenaires soutiendront la participation de 5 à 10 représentants des jeunes notamment de communautés d'accueil, de réfugiés, de déplacés internes et d'apatrides ayant participé au processus des consultations mondiales des jeunes réfugiés. Le Haut Commissaire adressera également des invitations aux États Membres des Nations Unies, aux partenaires concernés du système des Nations

Unies, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales, y compris aux organisations confessionnelles, aux universitaires, aux experts de la protection de l'enfant et aux représentants des médias.

20. Le HCR espère que les États participants enverront des représentants du(des) ministère(s) chargé(s) de la migration, des réfugiés et des droits des enfants, ainsi que des parlementaires, des membres du système judiciaire ou d'autres secteurs du gouvernement ayant contribué à l'élaboration de politiques de protection des enfants réfugiés dans leur pays ou qui connaissent bien les problèmes qui se posent au niveau national.

21. Le Dialogue sera ouvert par le Haut Commissaire, qui invitera les représentants des jeunes à présenter les préoccupations et les priorités majeures relatives aux enfants en déplacement aux niveaux régional et mondial. Cet exposé sera suivi par un échange sur les défis et les opportunités que représente l'engagement avec des jeunes en tant que partenaires dans l'apport d'une réponse aux problèmes de protection et autres des enfants en déplacement. Un panel de haut niveau et une session plénière d'ouverture donneront le ton des trois sessions thématiques de l'après-midi.

22. Le deuxième jour, les participants seront de nouveau réunis en session plénière pour débattre des recommandations issues des sessions thématiques. Des événements parallèles seront aussi organisés pour compléter les discussions qui se seront déroulées dans les sessions thématiques. Le Haut Commissaire clôturera le Dialogue avec l'assistance des co-présidents et des représentants des jeunes.

HCR

Le 17 août 2016